

50 ans de liberté et de droits

Loi Veil (1975-2025)



Le 17 janvier 1975 marque une date clé dans l'histoire des droits des femmes en France : l'adoption de la loi portée par Simone Veil, alors ministre de la Santé. Cette loi historique autorisait, pour la première fois, l'interruption volontaire de grossesse (IVG), offrant aux femmes la possibilité de mettre fin à une grossesse non désirée dans un cadre légal et sécurisé. Malgré des débats houleux et une forte opposition, cette avancée législative a représenté une étape majeure dans la reconnaissance de la liberté et de l'autonomie des femmes. Elle a permis de protéger leur santé, leur dignité et leur droit à disposer de leur corps, s'inscrivant ainsi comme un jalon essentiel dans la conquête des droits humains et de l'égalité entre les sexes.

«Aucune femme ne recourt de gaieté de cœur à l'avortement. Il suffit d'écouter les femmes.»

Extrait du discours de Simone Veil prononcé à l'Assemblée nationale le 26 novembre 1974

L'IVG EN DATES CLÉS

La loi Veil a ouvert la voie à un cadre légal protecteur pour les droits reproductifs des femmes. Voici quelques étapes clés :

- 1975** : Adoption de la loi légalisant l'IVG pour une période d'essai de cinq ans.
- 1979** : Pérennisation de la loi.
- 1982** : Prise en charge de l'IVG par la Sécurité sociale
- 2001** : Extension du délai légal de 10 à 12 semaines de grossesse.
- 2022** : Extension du délai légal de 12 à 14 semaines de grossesse.
- 2024** : Inscription du droit à l'IVG dans la Constitution française.



Depuis 50 ans, les professionnels de santé de la région Auvergne-Rhône-Alpes et le réseau Pleiraa se mobilisent aux côtés de l'Agence régionale de santé (ARS) pour défendre et agir en faveur des droits des femmes.

«Mon rôle est avant tout d'écouter sans juger. Chaque femme qui vient me voir a une histoire différente, et toute l'équipe s'assure qu'elle se sente respectée et soutenue, quelle que soit sa décision.»

Dr. Mylène DRUGUET, médecin, Roanne (42)

«C'est important pour moi qu'elles comprennent que cette décision leur appartient. Mon travail, c'est de les accompagner, pas de les influencer.»

Dr. Giulia GOUY, médecin, Lyon (69)

«La loi Veil est une avancée majeure en matière de droits des femmes : Elle a permis de reconnaître le droit des femmes à disposer de leur corps et à prendre des décisions concernant leur santé reproductive.»

Dr. Olivia PORQUET, médecin, St Julien en Genevois (74)